

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1450

19 juin 2013

### SOMMAIRE

Anton Properties S.à r.l. ....	69559	MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l. ...	69554
Apta Finance S.A. ....	69562	Mirambeau S.A. ....	69554
beAccounting S.à r.l. ....	69578	Muller & Associates Group S.à r.l. ....	69566
Bellatrix Finance S.à r.l. ....	69560	Next Generation Absolute Return ....	69600
BRE/Management 4 S.A. ....	69594	Norama Fund ....	69554
CIH International S.à r.l. ....	69580	SEB Asset Management S.A. ....	69558
digitalAGE.lu S.à r.l. ....	69559	Sixa Invest S.A. ....	69558
Dundee (International) Nuremberg Karl- Martell-Str. S.à r.l. ....	69564	Société Internationale de Promotion du Gaz S.A. ....	69558
e-shelter Berlin 1 S.à r.l. ....	69559	Sodiesa S.A. - SPF ....	69557
Faminvest EC S.à r.l. ....	69566	Soft Way S.A. ....	69557
Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l. ....	69588	SPL Gestion ....	69557
Helike G.m.b.H. ....	69567	Steel Finance S.A. ....	69557
Highrock S.à r.l. ....	69558	STENA Royal S.à r.l. ....	69573
Izet Sàrl ....	69555	Strassrea S.A. ....	69556
Katla Manager Selection ....	69555	SVF Participations S.A. ....	69556
KEDI 1 Holdings S.à.r.l. ....	69590	SVR S.à r.l. ....	69556
Kereda S.A. ....	69555	Synfonie S.à r.l. ....	69556
Kestrel S.A. ....	69555	Teal Corby S.à r.l. ....	69555
KMG Electronic Chemicals Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	69568	Teal Darlaston S.à r.l. ....	69556
LF Hotels Acquico I SCS ....	69597	Teal Glasshoughton S.à r.l. ....	69557
Liechfield S.A. ....	69554	TRG SOF Holdings IV S.à r.l. ....	69573
Lux FinCo Coatings 2 S.à r.l. ....	69596	Trinity Street Funds ....	69559
Masterpieces Art Fund ....	69573	VGI-Lux S.A. ....	69558
Medel Investments S.A. ....	69573	Victoria New Technologies S.A. ....	69559
		YCAP Asset Management (Europe) ....	69592

**MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.880.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2013054912/13.

(130066778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Mirambeau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 55.020.

Le bilan rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2011 déposé antérieurement en date du 31 juillet 2012 sous la référence L120134268 et en date du 21 décembre 2012 sous la référence L120222519 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013054917/13.

(130067265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Norama Fund, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/04/2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013054924/12.

(130066860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Liechfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.789.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 06/11/2012 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs ZEIMET Jean-Bernard, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, MARECHAL Joël, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Mme HENOUMONT Nicole, 8A, rue de Grumelange, B-6630 Martelange en tant qu'administrateurs et la société LATIS S.A. 29 Avenue de la Porte-Neuve, L- 2227 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2018.

Pour copie conforme

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013055590/16.

(130068329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Kestrel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 76.623.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2013055559/11.

(130067918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Kereda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 39.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEREDA S.A.  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013055558/12.

(130068217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Katla Manager Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 72.942.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.  
*Pour le Conseil d'administration  
Signature*

Référence de publication: 2013055557/12.

(130068454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Izet Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 29, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 141.579.

Le Bilan abregé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30/04/2013.

Référence de publication: 2013055545/10.

(130068319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Teal Corby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 78.060.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055808/9.

(130067780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Synfonie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7246 Helmsange, 17, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 169.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Herremans  
*Fondé de Pouvoirs*

Référence de publication: 2013055804/11.

(130067738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**SVR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestée.

R.C.S. Luxembourg B 167.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013055803/14.

(130067702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Strassrea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055798/10.

(130068198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**SVF Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055801/10.

(130068491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Teal Darlaston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.944.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055809/9.

(130067781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Teal Glasshoughton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.254.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055810/9.

(130067897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Steel Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

STEEL FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013055792/11.

(130067747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**SPL Gestion, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.431.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2013055787/12.

(130068595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Soft Way S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.665.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055783/10.

(130067882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Sodiesa S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 11.862.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 avril 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013055782/12.

(130067703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Société Internationale de Promotion du Gaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 82.939.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013055780/11.

(130067848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Sixa Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2013055778/11.

(130068622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**SEB Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 28.468.

Monsieur Raoul Anders Johnsson a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 25 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055759/10.

(130068034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**VGI-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 147.335.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wintrange, den 11.04.2013.

Référence de publication: 2013055857/10.

(130067909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Highrock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 146.822.

L'adresse de Madame Anne BEAUFOUR, gérant de la société, est la suivante:

Madame Anne BEAUFOUR, 18, Villas du Bochet, CH-1815 CLARENS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013055886/12.

(130067651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**Trinity Street Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.237.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013055821/10.

(130068474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Victoria New Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 80.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VICTORIA NEW TECHNOLOGIES S.A.  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013055858/11.

(130067993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**digitalAGE.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055930/10.

(130069188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**e-shelter Berlin 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 127.450.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055931/9.

(130068788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Anton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.244.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

ANTON PROPERTIES S.à r.l.  
Christelle Ferry  
Gérant

Référence de publication: 2013055946/14.

(130069739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Bellatrix Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 150.752.

In the year two thousand and twelwe, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "BELLATRIX FINANCE S.A R.L.", R.C. Luxembourg B 150.752, incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER notary residing in Junglinster, dated December 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No.398 of February 24, 2010.

The meeting opens with Mr Gabriel EL RHILANI, private employee, with professional address at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professionnal address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professionnal address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125,00) representing the total capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,00) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, the sole shareholder is represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the mandatory of the shareholders represented at the meeting and members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to wind up the company and put the company into voluntary liquidation.
2. Appointment of "UBS LUXEMBOURG FINANCIAL GROUP AG" as liquidator.
3. Determination of the powers of the liquidator.
4. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The General Meeting resolved, in conformity with the amended law of 10 August 1915 on commercial companies, to wind up the company and put it into voluntary liquidation.

*Second resolution*

The General Meeting appoints as liquidator "UBS LUXEMBOURG FINANCIAL GROUP AG" R.C.S Luxembourg B 125.852, with registered office at L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J. F. Kennedy in relation to the voluntary liquidation of the Company (the «Liquidator»).

*Third resolution*

The liquidator has the broadest powers to effect the liquidation, as per articles 144 to 148bis of the amended law of August, 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies. (the «Law»).

The liquidator must draw up the inventory of the assets and liabilities of the Company.

Toward third parties the Company is validly bound by the solesignature of the Liquidator.

He may, under his responsibility, for special and determined operations, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

The meeting decides furthermore to authorize The Liquidator, at its sole discretion, to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

*Costs*

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand one hundred and fifty euro (1.150,- EUR) and shall be charged to the Company.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "BELLATRIX FINANCE S.A R.L.", R.C.S Luxembourg B 150.752, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 33A, avenue John F. Kennedy, constituée suivant un acte notarié du 24 décembre 2008 de Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 398 du 24 février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gabriel EL RHILANI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les quarante et une (100) parts sociales ayant chacune une valeur de cent vingt cinq mille euros (EUR 125,00), représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans notice préalable. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les mandataires de tous les associés représentés à l'assemblée et des membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire;
2. Nomination de la société "UBS LUXEMBOURG FINANCIAL GROUP AG" comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide, en conformité avec la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société "UBS LUXEMBOURG FINANCIAL GROUP AG" R.C.S Luxembourg B 125.852, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J. F. Kennedy en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»).

#### *Troisième résolution*

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

Le Liquidateur devra dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers la Société sera tenue par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille cent cinquante euros (1.150.- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. El Rhilani, R. Thill, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62814. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053207/121.

(130065474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

### **Apta Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 99.495.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX-HUIT AVRIL.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "APTA FINANCE S.A.", avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Bd de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B99495,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg, le 3 février 2004, publié au Mémorial C N°447 du 28 avril 2004, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en remplacement de son confrère Jacques DELVAUX en date du 14 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 10 janvier 2012, numéro 67.

L'assemblée est présidée par Monsieur Armand DE BIASE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sara PERNET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabine REIZER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de six millions six cent vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 6.625.500,00), en vue de le porter de son montant actuel s'élevant à quarante-deux millions huit cent trente mille quatre cent soixante-dix Euros (EUR 42.830.470,00) au montant de quarante-neuf millions quatre cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 49.455.970,00) par l'émission de six cent soixante-deux mille cinq cent cinquante actions nouvelles (662.550) d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuelles.

2. Renonciation par les actionnaires actuels, pour autant que de besoin, à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription à l'augmentation de capital de la société par Mr Paolo CAVAZZA, actionnaire actuel majoritaire de la société, par l'apport en nature consistant en une créance d'un montant de six millions six cent vingt-cinq mille cinq cent et trois euros et dix-huit cents (EUR 6.625.503,18), détenue par lui-même envers APTAFIN S.p.A., une Société de droit italien, ayant son siège social établi Viale William Shakespeare 47, I-00144 Rome (Italie).

4. Modification de l'article cinq (5) des Statuts afin de refléter les résolutions précédentes.

5. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de six millions six cent vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 6.625.500,00), pour le porter de son montant actuel s'élevant à quarante-deux millions huit cent trente mille quatre cent soixante-dix Euros (EUR 42.830.470,00) au montant de quarante-neuf millions quatre cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 49.455.970,00) par l'émission de six cent soixante-deux mille cinq cent cinquante actions nouvelles (662.550) d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuelles.

#### *Deuxième résolution*

Après que les actionnaires actuels aient, pour autant que de besoin, renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale extraordinaire décide d'admettre la souscription et la libération de cette augmentation de capital social comme ci-après énoncé:

#### *Souscription - Libération*

Monsieur Paolo CAVAZZA, demeurant à Lugano (Suisse), Via Tesserete 44A, actionnaire existant et majoritaire de la Société, déclare souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et procéder à la libération de cette souscription par l'apport en nature se composant d'une créance certaine liquide et exigible d'un montant total de six millions six cent vingt-cinq mille cinq cent trois euros et dix-huit cents (EUR 6.625.503,18) qu'il détient actuellement envers APTAFIN S.p.A., une Société de droit italien, ayant son siège social établi Viale William Shakespeare 47, I-00144 Rome (Italie), inscrite au Registre de Commerce de Rome sous le numéro RM/804336, le montant de six millions six cent vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 6.625.500,00) étant versé dans le compte capital de la société et le solde, à savoir trois euros et dix-huit cents (EUR 3,18) étant versé dans un compte prime d'émission.

L'évaluation de la créance envers la Société est documentée par un bilan de la Société APTAFIN S.p.A. (société débitrice) daté du 31 décembre 2012 qui indique que la valeur de la créance apportée à la Société est d'au moins six millions six cent vingt-cinq mille cinq cent trois euros et dix-huit cents (EUR 6.625.503,18).

La valeur de la créance a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 9 avril 2013 émis par Mr Paolo CAVAZZA l'actionnaire prénommé ainsi que par le Conseil d'Administration de la Société APTAFIN S.p.A. (société débitrice) dont il ressort essentiellement que:

1. Mr Paolo CAVAZZA détient la créance envers la Société.
2. Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la créance apportée à la Société d'après le bilan est d'au moins six millions six cent vingt-cinq mille cinq cent trois euros et dix-huit cents (EUR 6.625.503,18).
3. La créance est certaine, liquide et exigible.

L'apport en nature de la créance à la Société sera affecté au compte capital social de la Société.

La valeur totale de cet apport en nature est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises agréé indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée qui est établi en date du 18 avril 2013 par TEAMAUDIT S.A., ayant son siège social au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 139.852, en la personne de Monsieur Jean Bernard ZEIMET, et qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

La preuve de la propriété de l'apport a été rapportée au notaire soussigné et la Société APTAFIN S.p.A. (Société débitrice) a établi une attestation dans laquelle elle déclare avoir pris connaissance et marquer son accord sur ladite opération. Il est en outre rapporté au notaire soussigné par le Président du bureau que l'apport dont question est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport de ladite créance à la société.

Les copies des documents détaillés ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à quarante-neuf millions quatre cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 49.455.970,00) divisé en quatre millions neuf cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (4.945.597) actions, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 4.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DE BIASE, S. PERNET, S. REIZER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 avril 2013. Relation: RED/2013/653. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 avril 2013.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013052430/113.

(130065020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

### **Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.287.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.917.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of April.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,413.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms. Lou Venturin, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 5 April 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 22 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1193, on 11 May 2012, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 167917 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of nine million two hundred seventy-five thousand euro (EUR 9,275,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of nine million two hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 9,287,500.-) by the issue of nine million two hundred seventy-five thousand (9,275,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

#### *Subscription/Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to all the nine million two hundred seventy-five thousand (9,275,000) new shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable in the amount of nine million two hundred seventy-five thousand euro (EUR 9,275,000.-) (the "Receivable") held by the Sole Shareholder against the Company.

Following the contribution in kind, the Receivable ceases to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed shares).

The Sole Shareholder further declared that there existed no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions had been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

**Art. 5. Share Capital. (paragraph 1).** "The share capital of the Company is set at nine million two hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 9,287,500.-) divided into nine million two hundred and eighty-seven thousand five hundred (9,287,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately four thousand four hundred euro (EUR 4,400.-).

#### *Declaration*

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *A comparu:*

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec un capital social de EUR 108.197.413,-, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160396 ("Associé Unique").

représentée par Mlle Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, datée du 5 avril 2013, qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 22 mars 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1193, du 11 mai 2012, avec un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-) ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.917 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Lequel comparant dûment représenté, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions deux cent soixante-quinze mille euro (EUR 9.275.000.-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-) à un montant de neuf millions deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 9.287.500.-) par l'émission de neuf million deux cent soixante-quinze mille (9.275.000.-) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux part sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Dès lors, l'Associé Unique déclare souscrire à neuf millions deux cent soixante-quinze mille (9.275.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de neuf millions deux cent soixante-quinze mille euro (EUR 9.275.000.-) (la "Créance").

Suivant exécution de l'apport en nature, la Créance cessera d'exister et l'associé unique libère et décharge, irrévocablement, la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

**Art. 5. Capital Social. (paragraphe 1).** "Le capital social de la Société est fixé à neuf millions deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 9.287.500,-) divisé en neuf millions deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (9.287.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à quatre mille quatre cents euro (EUR 4.400,-).

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2013. Relation: LAC/2013/17360. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052554/117.

(130064244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Muller & Associes Group S.à r.l., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Faminvest EC S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.113.

L'an deux mille treize, le vingt mars;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **ONT COMPARU:**

1) La société anonyme "THREE-SIXTY S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109840,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Frédéric MULLER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll; et

2) La société anonyme "VENTURE CAPITAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108780,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Laurent MULLER, docteur en économie, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Les deux sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles partie comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "FAMINVEST EC S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109113, a été originairement constituée sous la forme juridique d'une société anonyme dénommée "THEKLA HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1274 du 25 novembre 2005,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour les dernières fois suivant actes reçus:

\* par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 821 du 4 avril 2008, contenant notamment l'adoption de la dénomination "THEKLA S.A.";

\* par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 1<sup>er</sup> février 2012, contenant la transformation en société à responsabilité limitée et l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle;

\* par le notaire instrumentant, en date du 11 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la Société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "MULLER & ASSOCIES GROUP S.A R.L." et de modifier subséquemment l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "MULLER & ASSOCIES GROUP S.A R.L.", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. LAC/2013/12985. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013052614/59.

(130064823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

#### **Helike G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 157.173.

#### AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am dreizehnten Februar,

vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, in Ersetzung von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, letztgenannter Notar bleibt Bewahrer der Urkunde,

ist erschienen:

IKB Struktur GmbH, mit dem Sitz in D-40474 Düsseldorf, Wilhelm-Bötzkes-Str. 1, eingeschrieben beim Handelsregister Düsseldorf, Deutschland, unter der Nummer HRB 63096,

hier vertreten durch Herrn Gianpiero Saddi, freier Angestellter, geschäftsansässig in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg), aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am ersten Februar 2013,

nachstehend „Alleingesellschafter“.

Der Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersucht den instrumentierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

Die société à responsabilité limitée luxemburger Rechts „Helike G.m.b.H.“, mit Sitz in 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Joëlle Baden mit Amtssitz in Luxemburg am 3. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 81 vom 15. Januar 2011,

nachstehend „Gesellschaft“.

Das Gesellschaftskapital der Helike G.m.b.H. beläuft sich auf EUR 12.500, eingeteilt in 125 Anteile.

Der Alleingesellschafter hat sämtliche Anteile der Gesellschaft erworben.

Der Alleingesellschafter, welcher im Besitz sämtlicher Aktien ist, erklärt dem instrumentierenden Notar, dass er unwiderruflich beschlossen hat, die Gesellschaft unverzüglich aufzulösen und sie ab sofort in Liquidation zu setzen.

Der hier anwesende Alleingesellschafter beschließt, sich selbst zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und bittet in dieser Eigenschaft den Notar seine Erklärung zu bestätigen, dass jegliche Aktiva realisiert wurden und dass jegliche bekannten Passiva der sich in Liquidation befindlichen Gesellschaft ganz bezahlt wurden oder ordnungsgemäß rückgestellt sind, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, und dass jegliche verbleibenden Aktiva in das Eigentum des alleinigen Aktionärs übergegangen sind. Der Bericht des Liquidators bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

Der Alleingesellschafter erklärt desweiteren dem instrumentierenden Notar, dass, im Falle von eventuellen ausstehenden Passiva, welche zum heutigen Tag der Gesellschaft nicht bekannt sind und zu diesem Zeitpunkt somit noch nicht bezahlt sind, er sich solidarisch und unwiderruflich haftbar erklärt, um diese eventuellen unbekannt Passiva zu bezahlen.

Die vorstehenden Erklärungen wurden vom Liquidationsprüfer, der Firma Euraudit Consult S.A. mit beruflicher Anschrift in Luxemburg überprüft. Der Bericht dieser Prüfung bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

Der Alleingesellschafter erteilt dem Liquidator Entlastung für seine Tätigkeit in Verbindung mit der Liquidation der Gesellschaft.

Der Alleingesellschafter erteilt der Firma Euraudit Consult S.A. als Liquidationsprüfer der Gesellschaft Entlastung für ihre Tätigkeit im Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft.

Als Ergebnis des Vorstehenden ist die Liquidation der Gesellschaft beendet und für abgeschlossen erklärt; somit hat die Gesellschaft aufgehört zu bestehen.

Die Geschäftsbücher der Gesellschaft verbleiben während fünf Jahren in 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichungen und zu tätigen Hinterlegungen werden alle Befugnisse dem Träger einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde erteilt.

#### *Kosten:*

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtigem anfallen, werden auf EUR 1.300,- geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundende Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem beurkundenden Notar diese Urkunde unterschreiben.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 février 2013. LAC/2013/7542. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052671/58.

(130065032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

### **KMG Electronic Chemicals Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.773.

#### — STATUTES

In the year two thousand thirteen.

On the eighteenth day of April.

Before us Me Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KMG Electronic Chemicals, Inc., having its registered office at 350 N. St. Paul Street, Dallas, Suite 2900, Dallas, TX 75201-4234, U.S.A., filed in the Office of the Secretary of State of Texas under number: 800896010,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 15 April 2013.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is KMG Electronic Chemicals Luxembourg Holdings S.à r.l..

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at USD 16,900 (sixteen thousand nine hundred US dollars) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of USD 169 (one hundred sixty-nine US dollars) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two managers or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

**Art. 15.** The business year begins on 1<sup>st</sup> August of each year and ends on 31<sup>st</sup> July of the following year.

**Art. 16.** Every year on 31<sup>st</sup> July the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

*Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31<sup>st</sup> July 2013.

*Subscription and Payment*

The 100 (one hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, KMG Electronic Chemicals, Inc., prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of USD 16,900 (sixteen thousand nine hundred US dollars) as was certified to the notary executing this deed.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1.000.-.

*Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

*First resolution*

Are appointed managers of the company, for an undetermined period and with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", born on 16 March 1967 in Arlon, Belgium, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on 8 June 1969 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", born on 22 April 1959 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

*Second resolution*

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize.

Le dix-huit avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KMG Electronic Chemicals, Inc., ayant son siège social au 350 N. St. Paul Street, Suite 2900, Dallas, TX 75201-4234, Etats-Unis, immatriculée auprès du Bureau de Secrétaire d'Etat du Texas sous le numéro: 800896010,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 15 avril 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de KMG Electronic Chemicals Luxembourg Holdings S.à r.l..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 16.900 (seize mille neuf cents dollars américains) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de USD 169 (cent soixante-neuf dollars américains) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> août de chaque année et finit le 31 juillet de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 juillet, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 juillet 2013.

#### *Souscription et Paiement*

Les 100 (cent) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, KMG Electronic Chemicals, Inc., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de USD 16.900 (seize mille neuf cents dollars américains) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.000.-.

#### *Résolutions de l'associée unique*

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer. Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2013. Relation: RED/2013/634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013052757/219.

(130064558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**STENA Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.900.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 133.189.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 26 avril 2013*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 avril 2013 que Madame Annika HULT a démissionné de ses fonctions de gérant ayant pouvoir de signature A de la Société avec effet au 25 avril 2013. Monsieur Carl Fredrik Bertil LANTZ, né le 5 avril 1961 à Fosie, Suède, avec adresse professionnelle à 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant ayant pouvoir de signature A avec effet au 26 avril 2013 pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055071/14.

(130067622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**TRG SOF Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.734.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.206.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2013*

En date du 15 avril 2013, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Guido Mosca en qualité de gérant de TRG SOF Holdings IV S.à r.l. avec effet au 15 avril 2013.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2013055110/14.

(130066863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Medel Investments S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Masterpieces Art Fund).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 167.398.

—  
L'an deux mille treize, le vingt-huit mars;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé "Masterpieces Art Fund", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167398, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire prénommé, en date du 7 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 721 du 19 mars 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Abandon du régime SICAV-FIS et transformation de la Société en société de participation financière ("SOPARFI"), avec effet au jour de l'acte;

2. Modification subséquente de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

3. Changement de la dénomination sociale en "MEDEL INVESTMENTS

4. Refonte complète des statuts;

5. Nominations statutaires;

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide:

- d'abandonner le régime SICAV-FIS et de transformer la Société en société de participation financière ("SOPARFI"), avec effet au jour de l'acte;

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);

- de changer la dénomination de la Société en "MEDEL INVESTMENTS S.A."; et

- de reformuler complètement les statuts de la Société et de leur donner dorénavant avoir la teneur suivante:

**I. Nom - Durée - Objet - Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MEDEL INVESTMENTS S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9 .** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Paul MAURICE de sa fonction d'administrateur et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2013. LAC/2013/14924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013054189/265.

(130066037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

### **beAccounting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 176.805.

### STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### ONT COMPARU:

1. Madame Martine WAGNER, expert-comptable, née à Ettelbruck, le 17 février 1975, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11, Boulevard Joseph II.

2. Monsieur Steve BECKER, comptable-fiscaliste, né à Ettelbruck, le 29 mars 1977, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11 Boulevard Joseph II.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "beAccounting S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de services relevant de la profession d'expert-comptable.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Madame Martine WAGNER, prénommée, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
2. Monsieur Steve BECKER, prénommé, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants, représentant la totalité du capital social, ont ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée, Madame Martine WAGNER, expert-comptable, née à Ettelbruck, le 17 février 1975, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11, Boulevard Joseph II.

La société est engagée, en toutes circonstances et sans restriction, par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1840 Luxembourg, 11, Boulevard Joseph II.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de huit cents euros (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. WAGNER, S. BECKER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013 LAC/2013/17517. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013053145/100.

(130065706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

**CIH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.850.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of April.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CIH HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mrs Rachel UHL lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated April 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Name - Corporate objectives - Registered office - Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity ("Luxembourg Law"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "1915 Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 5, 7 and 12 the exceptional rules applying to single shareholder companies.

The Company will exist under the corporate name of "CIH INTERNATIONAL S.à r.l."

**Art. 2. Corporate Objectives.** The objects of the Company are:

2.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

2.2 to carry on any trade or business whatsoever, to perform any commercial activity and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

2.3 to, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

2.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the board of managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

2.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

2.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

2.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this article 2.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

2.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

2.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the board of managers of the Company thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

2.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 2 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

2.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the board of managers of the Company incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

2.12 The Company's object may also include (i) the development, the creation and the acquisition, including by way of contribution, of technology consisting of any patent, industrial and commercial trademark, copyright, design model and know-how, under whatsoever form and (ii) the registration, the management and the exploitation of the above mentioned by way of use, grant of use, sale, transfer, exchange or otherwise;

PROVIDED ALWAYS that in no event any purchasing or selling activities, or any activities that constitute purchasing or selling, with respect to any products manufactured by any manufacturer (related or unrelated) or with respect to any components or raw materials utilized in the manufacture of any of those products, including but not limited to: marketing, placing or soliciting orders, or negotiation of purchase or sales contracts, will physically occur on the territory of the Grand Duchy of Luxembourg.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

### Capital - Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is fixed at USD 25,000.- (twenty-five thousand US Dollars) represented by 500 (five hundred) shares of USD 50.- (fifty US Dollars) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the 1915 Law.

### Management

**Art. 8. Board of Managers.** The Company is managed by a board composed of at least 4 (four) managers (conseil de gérance), composed of at least 2 (two) managers of category "A" and at least 2 (two) managers of category "B".

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 9. Powers of the Board of Managers.** In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 9 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company will be validly committed, in all circumstances, by the joint signature of one manager of category "A" and one manager of category "B".

The board of managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 11. Liability of the Managers.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

### Shareholders decisions

**Art. 12. Shareholders Decisions.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the 1915 Law.

## Financial year - Balance sheet

**Art. 13. Financial Year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> of March and ends on the last day of February of each year.

**Art. 14. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution Rights.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The shareholders upon recommendation of the board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the Company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available free reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

## Winding-up - Liquidation

**Art. 16. Winding-up, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s).

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Applicable law

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 28<sup>th</sup> of February 2014.

### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been subscribed by CIH HOLDINGS S.à r.l.

All the 500 (five hundred) shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euros.

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Category "A":

Manfred Schneider, Managing Director, born in Rocourt, Belgium on April 3, 1971 and residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Erik Jean P. Adam, Managing Director, born in Coventry, United Kingdom on May 28, 1975 and residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Category "B":

Perry R. Humphrey, Managing Director, born in Chardon, Ohio on May 14, 1957 and residing at 207 High Point Drive, Bldg.100, Victor, New York 14564.

David E. Klein, Managing Director, born in Batavia, New York on October 21, 1963 and residing at 207 High Point Drive, Bldg.100, Victor, New York 14564.

In accordance with article 9 of the articles of association, the Company shall be bound towards third parties, by the joint signature of one manager of category "A" and one manager of category "B".

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

CIH HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date de avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination Sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après "la Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Loi Luxembourgeoise") et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 5, 7 et 12, les règles exceptionnelles s'appliquant aux sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles.

La Société a comme dénomination "CIH INTERNATIONAL S.à r.l."

**Art. 2. Objet Social.** Les objet sociaux de la Société sont les suivants:

2.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en d'en disposer au même titre;

2.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, d'entreprendre tout activité commerciale et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;

2.3 d'investir, directement ou indirectement, d'acquérir, de détenir ou disposer de tout type d'actif par tout moyen;

2.4 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le conseil de gérance, et de prêter des fonds et d'accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

2.5 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent tel que le conseil de gérance le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

2.6 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation et encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;

2.7 de conclure une garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a

de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte), et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 2.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou autrement d'être tenu responsable de toute dette ou obligations financières auxquelles une autre personne est tenue;

2.8 d'acheter, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

2.9 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le conseil de gérance, y compris des parts sociales/actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou en partie) les mêmes objets sociaux que ceux de la Société; détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

2.10 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 2 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

2.11 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le conseil de gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

2.12 L'objet social de la Société peut également inclure (i) le développement, la création et l'acquisition, y compris par voie d'apport, de technologie consistant en tout brevet, marque de fabrique ou commerciale, droit d'auteur, modèle et savoir-faire, sous quelque forme que ce soit et (ii) l'enregistrement, la gestion et l'exploitation des technologies précitées par voie d'utilisation, l'octroi du droit d'utilisation, vente, transfert, échange ou autrement.

ETANT TOUJOURS ENTENDU qu'en aucun cas, l'activité d'achat ou de revente, ou tout achat ou revente, en ce qui concerne tout produit fabriqué par tout fabriquant (lié ou non lié) ou en ce qui concerne tout composant ou matières premières utilisés dans la fabrication de l'un de ces produits, y compris mais non limité à: la commercialisation, passer ou faire commande, ou négocier l'achat ou les contrats de vente, ne prendra place physiquement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Capital - Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à 25.000,- Dollars Américains (vingt-cinq mille Dollars Américains) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- Dollars Américains (cinquante Dollars Américains) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des Statuts.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi de 1915.

### Gérance

**Art. 8. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins 4 (quatre) gérants et dont au moins 2 (deux) gérants sont de catégorie A et au moins 2 (deux) gérants de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

**Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 9 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société sera valablement engagée, en toute circonstance, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie "A" et d'un gérant de catégorie "B".

Le conseil de gérance est autorisé à déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et déterminera les pouvoirs et responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions relatives à la représentation.

**Art. 10. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité simple. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors de la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

**Art. 11. Responsabilité des Gérants.** Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Décisions des associés

**Art. 12. Décisions des Associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote correspondant au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 13. Exercice Social.** L'exercice social commence chaque année le 1<sup>er</sup> mars et se termine le dernier jour du mois de février.

**Art. 14. Résultats Sociaux.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Répartition des Bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Les associés sur recommandation du conseil de gérance peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur la base de résultats sociaux intérimaires (bilan, et les comptes de profits et pertes) montrant que la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution.

Le montant à distribuer par voie de distribution intérimaire ne peut pas excéder les bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social précédant la distribution (sous réserve que les comptes annuels concernant cette année aient été approuvés), augmentés des bénéfices reportés et des montants provenant des réserves distribuables, et diminués des pertes reportées et des montants alloués à la réserve légale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Loi applicable

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi de 1915.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 28 février 2014.

### Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CIH HOLDINGS S.à r.l.

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 25.000,- Dollars Américains (vingt-cinq mille Dollars Américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro.

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- De catégorie "A"

Manfred Schneider, Managing Director, né à Rocourt, Belgique le 3 avril 1971 et résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Erik Jean P. Adam, Managing Director, né à Coventry, Royaume-Uni le 28 mai 1975 et résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- De catégorie "B"

Perry R. Humphrey, Managing Director, né à Chardon, Ohio le 14 mai 1957 et résidant au 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

David E. Klein, Managing Director, né à Batavia, New York le 21 octobre 1963 et résidant au 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

Conformément à l'article 9 des statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie "A" et d'un gérant de catégorie "B".

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17726. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054584/425.

(130066969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.537.746,00.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.154.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of April.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.151 ("HLH"),

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 18, 2013, under private seal remaining attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company requested the public notary to enact the following:

By a deed dated December 12<sup>th</sup>, 2012, L120220194, published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" number 246 as of February 1<sup>st</sup>, 2013, the share capital of the Company has been increased by one U.S. Dollar (USD 1.-), to be raised up to two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-six U.S. Dollars (USD 2,537,746.-) by the creation and issuance of one (1) new share. It is further noted that the new issued share has been fully paid up in the amount of one U.S. Dollar (USD 1.-), along with the payment of a share premium in the amount of seven hundred and ninety-seven million, six hundred and six thousand, three hundred and eleven U.S. Dollars (USD 797,606,311.-), by a contribution in kind consisting of that certain, unquestionable and undisputed receivable owed by Halliburton Worldwide GmbH, a company governed by the laws of Switzerland, having its registered address at Baarerstrasse 96, 6300 Zug, Switzerland, to HLH for an aggregate amount of seven hundred and ninety-seven million, six hundred and six thousand, three hundred and twelve U.S. Dollars (USD 797,606,312.-) (the "Contribution in Kind").

Whereas, after further verification, it appeared that the value of the Contribution in Kind mentioned in the Company's share capital deed should have been seven hundred and ninety-seven million, seven hundred and sixty-two thousand, three hundred and twenty-one U.S. Dollars and sixty-four cents (USD 797,762,321.64) instead of seven hundred and ninety-seven million, six hundred and six thousand, three hundred and twelve U.S. Dollars (USD 797,606,312.-).

Whereas, in light of the above, the sole shareholder has decided to amend and restate, with retrospective effect as of December 12<sup>th</sup>, 2012, the part of the share capital increase deed describing the subscription and payment of the new share of the Company as follows:

*"Subscription - Payment*

Thereupon, HLH, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the new share and to have it fully paid up in the amount of one U.S. Dollar (USD 1.-), along with the payment of a share premium in the amount of seven hundred and ninety-seven million, seven hundred and sixty-two thousand, three hundred and twenty U.S. Dollars and sixty-four cents (USD 797,762,320.64), by a contribution in kind consisting of that certain, unquestionable and undisputed receivable owed by Halliburton Worldwide GmbH, a company governed by the laws of Switzerland, having its registered address at Baarerstrasse 96, 6300 Zug, Switzerland ("HWG"), to HLH for an aggregate amount of seven hundred and ninety-

seven million, seven hundred and sixty-two thousand, three hundred and twenty-one U.S. Dollars and sixty-four cents (USD 797,762,321.64) (the "Contribution in Kind").

All other terms of the notarial deed, enacted on December 12<sup>th</sup>, 2012, remain unchanged.

The undersigned notary who knows English states that on request of the appearing company, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, the same signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.151 («HLH»), représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 avril 2013, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement;

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Par acte du 12 décembre 2012, L120220194, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 246 du 1<sup>er</sup> février 2013, le capital social de la Société a été augmenté à concurrence d'un dollar U.S. (USD 1,-), afin d'être porté à deux millions, cinq cent trente-sept mille, sept cent quarante-six dollars U.S. (USD 2.537.746,-), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale. Il est par ailleurs noté que la part sociale nouvellement émise a été libérée intégralement pour un montant d'un dollar U.S. (USD 1,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix-sept millions, six cent six mille, trois cent onze dollars U.S. (USD 797.606.311,-), par un apport en nature consistant en une créance certaine, incontestée et incontestable due par Halliburton Worldwide GmbH, une société régie par les lois Suisses, ayant son siège social à Baarerstrasse 96, 6300 Zug, Suisse, à HLH d'un montant total de sept cent quatre-vingt-dix-sept millions, six cent six mille, trois cent douze dollars U.S. (USD 797.606.312,-) (l'«Apport en Nature»).

Attendu qu'il résulte de vérifications effectuées ultérieurement que la valeur comptable de l'Apport en Nature telle que mentionnée dans l'acte d'augmentation de capital de la Société aurait dû être de sept cent quatre-vingt-dix-sept millions, sept cent soixante-deux mille, trois cent vingt-et-un dollars U.S. et soixante-quatre centimes (USD 797.762.321,64) au lieu de sept cent quatre-vingt-dix-sept millions, six cent six mille, trois cent douze dollars U.S. (USD 797.606.312,-).

Attendu qu'à la lumière de ce qui précède, l'associée unique a décidé de modifier et de reformuler avec effet rétroactif au 12 décembre 2012, la partie de l'acte d'augmentation de capital décrivant la souscription et le paiement de la nouvelle part sociale de la Société comme suit:

#### *«Souscription - Paiement*

Sur ce, HLH, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour un montant d'un dollar U.S. (USD 1,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix-sept millions, sept cent soixante-deux mille, trois cent vingt dollars U.S. et soixante-quatre centimes (USD 797.762.320,64), par un apport en nature consistant en une créance certaine, incontestée et incontestable due par Halliburton Worldwide GmbH, une société régie par les lois Suisses, ayant son siège social à Baarerstrasse 96, 6300 Zug, Suisse ("HWG"), à HLH d'un montant total de sept cent quatre-vingt-dix-sept millions, sept cent soixante-deux mille, trois cent vingt-et-un dollars U.S. et soixante-quatre centimes (USD 797.762.321,64) (l'«Apport en Nature»).

Toutes les autres dispositions figurant au dit acte du 12 décembre 2012 demeurent inchangées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 avril 2013. Relation: ECH/2013/767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054719/99.

(130067398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**KEDI 1 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.579.

In the year two thousand and thirteen,  
on the nineteenth day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"KEDI Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.550 (the "Shareholder"),

here represented by one of its managers:

Dr. Wolfgang ZETTEL, with professional address at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 18 April 2013.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "KEDI 1 Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having a share capital of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR), which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 22 November 2011, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 316 of 6 February 2012, page 15136, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 165.579 and having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Decision to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.
3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize,  
le dix-neuf avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«KEDI Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.550 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par un de ses gérants:

Dr. Wolfgang Zettel, avec adresse professionnelle au, 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 18 avril 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «KEDI 1 Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR), constituée suivant acte notarié dressé en date du 22 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 6 février 2012 page 15136, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.579 et ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts ont été modifiés n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.

2 Décision de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: W. ZETTEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2013. Relation: EAC/2013/5377. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013054801/119.

(130067310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

### **YCAP Asset Management (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.703.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of March.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the company YCAP Asset Management (Europe) S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160.703, incorporated by virtue of a deed received by Maître Blanche MOU-TRIER, notary residing professionally in Esch-sur-Alzette on 5 mai 2011 (hereinafter referred to as the "Company"). The Articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2122 of 27 August 2012, page 101 855 et seq.

The extraordinary general meeting is presided by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the issued share capital of EUR 1,000,000 (one million Euro) is duly represented at the meeting (hereinafter referred to as the "Shareholders"). The meeting can thus validly deliberate and decide on all items mentioned on the agenda and waived all convening requirements and formalities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company to 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
2. Subsequent amendment to Article 2.1 of the articles of association; and
3. Miscellaneous

The Shareholders meeting having approved the chairman's statements and having been validly constituted and convened, has deliberated and, by separate and unanimous vote of the limited shareholders and the unlimited shareholder, has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company to the following address:

"6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg"

### *Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend and restate Article 2.1 of the articles of association of the Company so that it can be read as follows:

#### **" Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Senningerberg, commune of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the commune by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board"). If and to the extent permitted by law, the Board may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. "

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred Euro.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

En l'an deux mille treize, le quatorze mars,

Par-devant nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société YCAP Asset Management (Europe) S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 1A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 160.703, constituée suivant acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 mai 2011 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte par le notaire instrumentant le 11 juillet 2012, publié au Mémorial C des Sociétés et des Associations numéro 2122 du 27 Août 2012, page 101 855 et s.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire de l'assemblée et l'assemblée générale extraordinaire désigne comme Scrutateur de l'assemblée Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société représentant 100% du capital social émis de EUR 1.000.000 (un million d'euros) sont dûment représentés à l'assemblée (ci-après les "Actionnaires"). L'assemblée peut dès lors délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et les actionnaires renoncent aux exigences et formalités de convocation.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société au 6 A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société; et
3. Divers.

L'assemblée générale des Actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime des actionnaires les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires décident de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante:

«"6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg»

### Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, les Actionnaires décident de modifier l'Article 2.1 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

#### « Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil»). Si et dans la mesure où cela est permis par la loi, le Conseil pourra décider de transférer le siège social de la Société à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg.»

#### Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à huit cents Euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, F.GIBERT, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 mars 2013. Relation: LAC/2013/12423. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013053099/110.

(130064644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

### **BRE/Management 4 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.599.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of the month of April;

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

was held an extraordinary general meeting of the société anonyme BRE/Management 4 S.A. (the "Company") having its registered office in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, on 18<sup>th</sup> February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 739 on 9<sup>th</sup> May 2010. The articles of incorporation of the Company have never been amended (the "Articles").

The meeting was presided by Mr. Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Solange Wolter, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Joe Zeiter, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

II. This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

#### Agenda

1. Amendment of the first paragraph of article 9 of the Articles so as to read as follows:

"The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected"

2. Renewal of the mandates of each of Mr Jean-François Bossy, Mr Robert W. Simon and Mr Dennis J. McDonagh, as directors of the Company, for a period of six (6) years from the date hereabove mentioned.

3. Appointment of Mrs Diana Hoffmann as new director of the Company with effect as of the date hereabove mentioned for a period of six (6) years.

After deliberation the sole shareholder passed the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 9 of the Articles so as to read as set forth in the agenda above.

*Second resolution*

The general meeting resolved to renew the mandates of each of:

- Mr Jean-François Bossy, born on 10<sup>th</sup> May 1975 in Rocourt, Belgium and having his professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr Robert W. Simon, born on 20<sup>th</sup> February 1929 and having his professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg; and

- Mr Dennis J. McDonagh, born on 10<sup>th</sup> April 1956 and having his professional address at Park Avenue 345 New York 10154 UNITED STATES,

as directors of the Company, for a period of six (6) years from the date hereabove mentioned.

*Third resolution*

The general meeting resolved to appoint Mrs Diana Hoffmann, born on 18<sup>th</sup> March 1971 in Guben, Germany and having her professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg as new director of the Company with effect as of the date hereabove mentioned and for a period of six (6) years.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing parties hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'avril;

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BRE/Management 4 S.A. (la «Société») avec siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte passé par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 18 février 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 739 du 9 mai 2010. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joe Zeaiter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenus par chacun d'entre eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

II. Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il ressort de ladite liste de présence que l'entièreté du capital social était représentée à cette assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut régulièrement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

*Agenda*

1. Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 9 des Statuts pour prendre la teneur suivante:

"La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus."

2. Renouvellement du mandat de M Jean-François Bossy, M. Robert W. Simon et M. Dennis J. McDonagh, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à la date susmentionnée et pour une période de six (6) ans.

3. Nomination de Mme Diana Hoffmann en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet à la date susmentionnée et pour une période de six (6) ans.

Après délibération l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 9 des Statuts pour prendre la teneur telle que décrite à l'agenda ci-dessus.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de renouveler

- Monsieur Jean-François Bossy, né à 10 mai 1975 à Rocourt, Belgique et ayant son adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Robert W. Simon, né le 20 février 1929 à Wiesbaden, Allemagne et ayant son adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg; et

- Monsieur Dennis J. McDonagh, né le 10 avril 1956 à New-York, Etats-Unis et ayant son adresse professionnelle Park Avenue 345 New York 10154 Etats-Unis,

en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à la date susmentionnée et pour une période de six (6) ans.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé de nommer Madame Diana Hoffmann, née le 18 mars 1971 à Guben, Allemagne et de résidence professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet à la date susmentionnée et pour une période de six (6) ans.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER, J. ZEAITER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2013. Relation: LAC/2013/18261. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053237/113.

(130065579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

**Lux FinCo Coatings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.719.

*a) Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 avril 2013*

En date du 10 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de the Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., de Mesdames Erica HERBERG et Barbara IMBS et de Messieurs Christopher FINN et David B. PEARSON de leur mandat de gérants de la Société avec au effet 10 avril 2013;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 10 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Frank PRZYGODDA, né le 28 février 1968 à Bochum, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

\* Monsieur Christian THEIS, né le 14 août 1971 à Hermeskeil, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

\* Monsieur Florian GIRTHOFER, né le 21 mars 1963 à Straubing, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Muffendorfer Hauptstrasse 83, D-53177 Bonn, Allemagne;

\* Monsieur Marco BESSELING, né le 6 septembre 1962 à S'Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Komtureistrasse 23, D-53177 Bonn, Allemagne.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Frank PRZYGODDA
- Monsieur Christian THEIS
- Monsieur Florian GIRTHOFER
- Monsieur Marco BESSELING

*b) Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 11 avril 2013*

En date du 11 avril 2013, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante;

- de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au:  
\* 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 11 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Lux FinCo Coatings 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013054159/36.

(130065847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

**LF Hotels Acquico I SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 175.791.

**AUSZUG ZUR VERÖFFENTLICHUNG**

- Following an extraordinary general meeting of the partners dated March 21, 2013, the corporate limited partnership («société en commandite simple») LF Hotels Acquico I S.C.S., with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175791 (the "Partnership"), has notably resolved on a full restatement and renumbering of the Partnership's articles of association in their entirety.

- The object of the Partnership remains unchanged.

- The amount of the share capital remains unchanged but the Partnership interests as currently split as follows:

a) 15,000 class A limited partner interest held by Leopard Germany Holdings Hotels S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg: B 155841) as class A limited partner;

b) 5,000 class B limited partner interest held by LF Hotels Acquico III S.C.S. (R.C.S. Luxembourg: B 175706) as class B limited partner; and

c) 1 general partner interest held by LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg: B155838) as general partner.

- The following share restrictions were inserted:

\* a limited partner may not sell, assign, transfer, exchange, pledge, encumber or otherwise dispose of its limited partner interests, directly or indirectly, unless (i) such transfer is entered in the register of partners, (ii) is made in accordance with the Partnership's articles of association and any shareholders agreement which is applicable at the time of transfer and (iii) the transferee agrees to become a party to any shareholders agreement, if any, and executes such further documents as may be necessary to make it a party to any such shareholders agreement;

\* the transfer restrictions set out in the Partnership's articles of association and/or any shareholders agreement shall not apply to any transfer of the limited partner(s) interests and/or the general partner interests by way of enforcement (full or partial) of any security interest created over the limited partner(s) interests and/or the general partner interests;

\* subject to the provisions of the previous paragraphs hereof, a limited partner shall transfer its limited partner interests pursuant to any provision of any shareholders agreement requiring such transfer (including but not limited to any rights of first refusal, tag-along and drag-along provisions set forth therein);

\* any purported transfer of limited partner(s) interests other than in accordance with such shareholders agreement and the Partnership's articles of association shall be null and void, and the general partner shall refuse to recognize any such transfer for any purpose and shall not reflect in the register of partners any change in the ownership of limited partner(s) interests pursuant to any such transfer;

\* the general partner may only sell, assign, transfer, pledge or encumber (together "transfer") all or any portion of its general partner interest, if such transfer is approved by the unanimous consent of the partners; and

\* the transfer of interests shall be evidenced by a notarial deed or by agreement made under private seal.

- The general partner ("associé gérant commandité") in the Partnership remains LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 20,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155838 and with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;

- The nature and the limitation of the powers of the general partner, as manager of the Partnership, remain substantially unchanged and are as follows:

a) the general partner shall have the broadest powers to administer and manage the Partnership, to act in the name of the Partnership in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Partnership.

b) the general partner has all powers and capacity to represent the Partnership vis-à-vis third parties.

c) all powers not expressly reserved by law or these articles of association to the general meeting shall be within the competence of the general partner. The responsibilities of the general partner shall include (but not be limited to):

(i) appointing the accountants as accountants of the Partnership and instruct them to prepare the annual accounts of the Partnership;

(ii) appointing the auditors as auditors of the Partnership and instruct them to audit the annual accounts of the Partnership;

(iii) procuring that full and accurate records and accounts are kept by the Partnership for 6 years or such other period as may be advised by the auditors, and that those records be available at all reasonable times for inspection by all limited partners;

(iv) notifying the Luxembourg Trade and Companies Register of any change in the registered office of the Partnership, its name or such other information as may be required to be delivered to the Luxembourg Trade and Companies Register from time to time; and

(v) preparing, signing and filing the Partnership's annual tax return.

d) Some matters including the following require unanimous consent of all the partners:

(i) any change to any shareholders agreement or any related agreement;

(ii) the adoption of any audited accounts for the Partnership for the financial year ending on the relevant balance sheet date prepared by the accountants and audited by the auditors;

(iii) any change to the accounting year to the Partnership;

(iv) the presentation of any petition for winding-up or the appointment of an administrator or liquidator of the Partnership or any of its subsidiaries;

(v) the approval of the admission of any person as a new limited partner (to whom one or more limited partner interests were transferred in accordance with these articles of association and any shareholders agreement) or any change in the limited partner interests of a limited partner (save for any admission in accordance with the provisions of these articles of association and any shareholders agreement);

(vi) any issuance by the Partnership of any limited partner interests or any other equity securities (including options and warrants);

(vii) altering in any respect the Partnership's articles of association, or the rights attached to any of the limited partner interest;

(viii) any other special majority matters, if any, that are contained in any shareholders agreement.

e) With the exception of the matters listed in item d) above to which internal unanimous consent is required, the limited partners shall take no part in the operation of the Partnership or the management or control of its business and affairs, and shall have no right or authority to act for the Partnership or to take any part in or in any way to interfere in the conduct or management of the Partnership or to vote on matters relating to the Partnership other than as provided in the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies or as set forth in the articles of association of the Partnership.

- Unless otherwise provided by law or in the Partnership's articles of association, resolutions of the general meeting are passed, subject to the approval, either by a notarial deed or by agreement made under private seal (including for those resolutions amending the articles of association), by the general partner, by a simple majority vote of the partners present or represented.

- The Partnership has been formed on February 18, 2013 for an unlimited period and the duration of the Partnership has not been altered.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des textes:**

- In einer ausserordentlichen Versammlung der Anteilhaber vom 21. März 2013 der Kommanditgesellschaft („société en commandite simple“) LF Hotels Acquico I S.C.S., mit Geschäftssitz in 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister mit der Nummer B 175791 (the "Kommanditgesellschaft"), wurde insbesondere eine vollständige Neufassung und Neunummerierung der Satzung der Kommanditgesellschaft beschlossen.

- Der Zweck der Gesellschaft bleibt unverändert.

- Das Gesellschaftskapital bleibt unverändert und die Anteile der Kommanditgesellschaft sind aktuell wie folgt verteilt:

a) 15.000 Kategorie A Anteile, welche von Leopard Germany Holdings Hotels S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg: B 155841) als Kategorie A Kommanditist gehalten werden;

b) 5.000 Kategorie B Anteile, welche von LF Hotels Acquico III S.C.S. (R.C.S. Luxembourg: B 175706) als Kategorie B Kommanditist gehalten werden; und

c) 1 Komplementäranteil, der von LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg: B155838) als Komplementär gehalten wird.

- Die folgenden Einschränkungen hinsichtlich der Anteile wurden eingefügt:

\* Ein Kommanditist darf seine Kommanditanteile nicht verkaufen, abtreten, übertragen, austauschen, verpfänden, belasten oder auf sonstige Weise über seine Kommanditanteile verfügen; und zwar weder direkt noch indirekt, es sei denn (i) eine solche Übertragung ist in das Gesellschafterregister eingetragen, (ii) wird in Übereinstimmung mit der Satzung und einer aktuell geltenden Aktionärsvereinbarung gemacht und (iii) der Erwerber erklärt sich bereit Partei einer Aktionärsvereinbarung zu werden und jedes Dokument zu unterschreiben das für seinen Beitritt zu einer Aktionärsvereinbarung erforderlich sein könnte;

\* Die Einschränkungen der Übertragung von Anteilen, in der in der Satzung und/oder in einer Aktionärsvereinbarung festgelegten Form sind nicht auf irgendeine Übertragung von Kommanditanteilen oder Komplementäranteilen im Wege der (vollständigen oder teilweisen) Verwertung von jeglichen Sicherheiten zu deren Zweck Kommanditanteile oder Komplementäranteile dienen, anwendbar;

\* Unter Beachtung der vorgegangenen Absätze muss ein Kommanditist seine Kommanditanteile übertragen, soweit dies in einer Bestimmung einer Aktionärsvereinbarung vorgesehen ist (einschließlich aber nicht beschränkt auf das Vorkaufsrecht („right of first refusal“), und Mitverkaufsrechte und -pflichten („tag-along and drag-along provisions“);

\* Jede behauptete Übertragung von Kommanditanteilen, die nicht in Übereinstimmung mit einer Aktionärsvereinbarung und der Satzung erfolgt, ist null und nichtig, und der Komplementär soll eine solche Übertragung gleich zu welchem Zweck ablehnen und jeden Eintrag in das Gesellschafterregister, der eine solche Übertragung widerspiegelt;

\* Der Komplementär darf seinen Komplementäranteil vollständig oder teilweise nur verkaufen, abtreten, übertragen, verpfänden oder belasten (zusammen..übertragung“), wenn eine solche Übertragung durch einen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung genehmigt ist; und

\* Die Übertragung von Anteilen kann durch eine notarielle Urkunde oder durch privatschriftliche Urkunde nachgewiesen werden.

- Der Komplementär in der Kommanditgesellschaft bleibt LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), die nach Luxemburger Recht geregelt ist und ein Gesellschaftskapital von EUR 20.000 hat, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 155838 mit eingetragenem Sitz der Gesellschaft in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;

- Der Umfang und die Einschränkungen der Befugnisse des Komplementärs als Manager der Kommanditgesellschaft, bleiben grundsätzlich unverändert und sind wie folgt:

a) Der Komplementär hat die umfassendsten Befugnisse für die Verwaltung und Leitung der Kommanditgesellschaft, für die Handlung im Namen der Kommanditgesellschaft unter allen Umständen sowie die Ausübung und Genehmigung aller Handlungen und Maßnahmen, die mit dem Unternehmensziel der Kommanditgesellschaft im Einklang stehen;

b) Der Komplementär verfügt über alle Befugnisse und die Berechtigung, die Kommanditgesellschaft Dritten gegenüber zu vertreten.

c) Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich kraft Gesetz oder aufgrund der Satzung der Versammlung der Anteilhaber vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Komplementärs. Zu den Befugnissen des Komplementärs gehören (ohne abschliessend zu sein):

(i) Ernennung der Buchhalter als Buchhalter der Kommanditgesellschaft und sie anzuweisen, den Jahresabschluss der Kommanditgesellschaft vorzubereiten;

(ii) Ernennung der Wirtschaftsprüfer als Wirtschaftsprüfer der Kommanditgesellschaft und sie anzuweisen, den Jahresabschluss der Kommanditgesellschaft zu prüfen;

\*\*\* (iii) Sicherstellung, dass vollständige und genaue Buchungsaufzeichnungen und Jahresabschlüsse für sechs (6) Jahre oder einen anderen Zeitraum, empfohlen durch die Wirtschaftsprüfer, aufbewahrt werden und dass diese Unterlagen zu jeder üblichen Geschäftszeit von den Kommanditisten eingesehen werden können;

(iv) Mitteilung an das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister von jeder Änderung des Sitzes der Kommanditgesellschaft, ihres Namen oder jeder anderen Information, die erforderlich sein könnte um dem RCS von Zeit zu Zeit mitzuteilt zu werden, und

(v) Vorbereitung, Unterschrift und Einreichung der jährlichen Steuererklärung der Kommanditgesellschaft.

d) Einige Beschlüsse wie die Folgenden benötigen die einstimmige Zustimmung durch alle Anteilhaber:

(i) jede Änderung einer Aktionärsvereinbarung oder jeder damit zusammenhängenden Vereinbarung;

(ii) die Annahme jeder geprüften Jahresabschlüsse der Kommanditgesellschaft für das Wirtschaftsjahr endend am jeweiligen Bilanzstichtag und durch die Buchhalter erstellt und von den Wirtschaftsprüfern geprüft;

(iii) jede Änderung des Wirtschaftsjahres der Kommanditgesellschaft;

(iv) die Vorlage eines Antrages auf Abberufung oder der Bestellung eines Geschäftsführers oder Liquidators der Kommanditgesellschaft;

(v) die Genehmigung der Zulassung einer Person als neuen Kommanditisten (zu welchem ein oder mehrere Kommanditanteile übertragen wurden in Übereinstimmung mit dieser Satzung und einer Aktionärsvereinbarung) oder jeder

Anderung der Anzahl Kommanditanteile eines Kommanditisten (ausgenommen der Zulassungen gemäß den Bestimmungen der Satzung und einer Aktionärsvereinbarung);

(vi) jede Ausgabe von der Kommanditgesellschaft von Kommanditanteilen oder sonstigen in Eigenkapital wandelbaren Anteilen (einschließlich Optionen und Schuldverschreibungen);

(vii) Änderungen in jeder Hinsicht der Satzung oder der mit den Kommanditanteilen verbundenen Rechte; und

(viii) jede sonstige Angelegenheit, die, falls vorgesehen, einer besonderen Zustimmungsmehrheit nach den Bestimmungen einer Aktionärsvereinbarung bedarf.

e) Mit Ausnahme der Vorbehaltenen Punkte in Punkt d), für die einstimmige Zustimmung erforderlich ist, sind die Kommanditisten nicht am Betrieb der Kommanditgesellschaft oder der Geschäftsführung oder Kontrolle in Bezug auf die Geschäfte und Angelegenheiten beteiligt und haben keine Rechte und keine Befugnis, im Namen der Kommanditgesellschaft zu handeln oder sich in irgendeiner Weise an der Leitung oder Führung der Kommanditgesellschaft zu beteiligen oder sich darin einzumischen oder in Bezug auf die Kommanditgesellschaft betreffende Angelegenheiten abzustimmen, soweit im Gesetz oder in der Satzung keine anderslautenden Angaben gemacht sind.

- Soweit nicht gesetzlich oder in der Satzung anderweitig vorgesehen, werden Beschlüsse der Gesellschafterversammlung, vorbehaltlich der Zustimmung des Komplementärs, entweder durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftliche Vereinbarung (hierzu gehören auch Satzungsänderungen) mit einer einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteilhaber gefasst.

- Die Kommanditgesellschaft wurde am 18. Februar 2013 auf unbestimmte Dauer gegründet und die Dauer der Kommanditgesellschaft wurde nicht abgeändert.

AUSZUG GEMASS URKUNDE, Ausgestellt auf Normalpapier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 26. April 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013054838/180.

(130067484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

### **Next Generation Absolute Return, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 154.675.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 24 avril 2013 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

##### *Administrateurs - Classe S1*

Mr Fred Sage, 10, Weinbergstrasse, CH-8807 Freienbach, Suisse

Mr Hendrik Leber, 18, Taunusanlage, D-60325 Francfort, Allemagne

Mr Robert Friedman, 1, Blacksmith Lane, Pound Ridge, NY-10576 New York, USA

##### *Administrateurs - Classe S2*

Mr Philippe Meloni, 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand Duché de Luxembourg

Mr Gianluigi Sagramoso, 19 via Cantonale, CH 6900 Lugano, Suisse

Mr Jean Philippe Claessens, 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

Mr Maxime Maréchal, 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

2. Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été nommé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24 avril 2013.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013055649/29.

(130068473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.